

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-
Montminy sur le territoire de la municipalité régionale de comté
de Montmagny par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy
S.E.C.**

Dossier 3211-12-260

Le 24 mars 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Montmagny par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux, le cas échéant, soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2023-11-22	Réception de l'avis de projet
2023-12-05	Délivrance de la directive ministérielle
2023-12-13 au 2024-01-12	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2024-01-17	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2024-06-06	Réception de l'étude d'impact
2024-06-11	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2024-08-19	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-10-29	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-12-17	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2025-01-30	Réception de la deuxième série de réponses fournies par l'initiateur de projet

2025-03-12	Demande d'engagements et d'informations complémentaires
2025-03-19	Réponses à la demande d'engagements et d'informations complémentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy la Haute-Chaudière se situe dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny, plus précisément sur le territoire des municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Notre-Dame-du-Rosaire, de Sainte-Apolline-de-Patton et de Montmagny. Le projet est développé par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C., dont les commanditaires sont l'Alliance de l'énergie de l'Est S.E.C. et Kruger Saint-Paul Holding S.E.C. Le site est majoritairement situé en milieu agroforestier sur des terres de tenure privée et sur des terres du domaine de l'État. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres 2023-01 pour l'acquisition de 1500 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec dans le but de répondre au besoin énergétique croissant du Québec.

Dans sa forme présentée, le parc éolien comprendrait un maximum de 28 éoliennes Nordex 163, d'une puissance nominale de 7,0 MW, pour une puissance maximale totale de 196 MW. Le projet inclurait également un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur souterrain, un poste élévateur, un bâtiment de service, une ligne de transport privée d'électricité de 230 kV d'une longueur de 17,4 km et un poste de sectionnement. La zone d'étude du projet est d'environ 31 700 ha tandis que l'emprise au sol du projet est de 219 ha. Le coût total de réalisation du projet serait de 550 millions de dollars.

L'échéancier prévoit le déboisement et la préparation des surfaces des chemins, des aires de travail et de l'emprise de ligne d'octobre 2025 à avril 2026. L'amélioration des chemins existants, la construction de nouveaux chemins et la construction des fondations sont prévues de mai à novembre 2026. L'installation des équipements débiterait en mai 2026 pour se poursuivre jusqu'en novembre 2027. Quant à la construction de la ligne privée d'électricité, elle débiterait en mai 2026 également pour se terminer au mois d'août 2027. Les éoliennes seraient assemblées sur une durée de 7 mois soit de mai à novembre 2027 en prévision d'une mise en service du parc éolien le 1^{er} décembre 2027. La remise en état et le reboisement des aires de travail temporaires seraient réalisés d'août 2027 à novembre 2028.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Chaudière-Appalaches;
- la Direction principale des matières résiduelles;
- la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables;
- la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction des politiques de l'atmosphère;
- la Direction de l'expertise en décarbonation et en efficacité énergétique;
- la Direction adjointe des risques climatiques et de la transition juste;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique - Pôle d'expertise sur les impacts sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme
- le ministère de la Culture et des Communications
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage;
- Environnement et Changement climatique Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal, par Pesca Environnement, Mai 2024, 390 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques – Partie 1 (cartes), par Pesca Environnement, Mai 2024, 50 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques – Partie 2 (simulations visuelles), par Pesca Environnement, Mai 2024, 62 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 3 : Études de référence – Partie 1, par Pesca Environnement, Mai 2024, 346 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 - Études de référence – Partie 2, par Pesca Environnement, Mai 2024, 346 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Addenda, par Pesca Environnement, Août 2024, 28 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 : Optimisation du parc éolien et réponses aux questions et

commentaires du MELCCFP – Partie 1 : Document principal, par Pesca Environnement, Octobre 2024, 220 pages;

- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 5 : Optimisation du parc éolien et réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Partie 2 : Rapports d'inventaires et de caractérisation et autres informations, par Pesca Environnement, Octobre 2024, 164 pages;
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 : Optimisation du parc éolien et réponses aux questions et commentaires du MELCCFP - Partie 3 : Fiches descriptives des stations d'inventaire, par Pesca Environnement, Octobre 2024, 435 pages.
- KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY S.E.C. Étude d'impact sur l'environnement - Volume 6 – Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 2, par Pesca Environnement, Janvier 2025, 114 pages;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 5 décembre 2023. Toutefois, des compléments d'information seront transmis au début de l'analyse de l'acceptabilité environnementale. Ces informations porteront sur les résultats des inventaires complémentaires 2025 des espèces floristiques en situation précaire, les résultats des inventaires additionnels de la grive de Bicknell aux positions d'éoliennes et des chemins d'accès non-inventoriés, ainsi qu'une étude de transport pour les composantes du projet.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2).

Original signé par

Yves Garant, Biologiste, M. Sc. Ressources renouvelables
Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques

Julie Leclerc, Biologiste, M. ATDR
Analyste
Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques